

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
<b>Herausgeber:</b>	Société d'Etudes Economiques et Sociales
<b>Band:</b>	49 (1991)
<b>Heft:</b>	4: Agriculture : état des lieux à l'occasion des quarante ans de la loi fédéral sur l'agriculture
<b>Artikel:</b>	Les enjeux agricoles de l'Uruguay Round
<b>Autor:</b>	Dunkel, Arthur
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-140056">https://doi.org/10.5169/seals-140056</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES ENJEUX AGRICOLES DE L'URUGUAY ROUND

M. Arthur DUNKEL  
*directeur général du GATT,  
Genève*

Les négociations de l'Uruguay Round sont entrées dans leur phase la plus intense et la plus délicate, au moment de la rédaction de cet article. Une phase pendant laquelle les gouvernements vont être appelés à prendre des décisions et à faire des choix qui influeront sans doute longtemps sur les relations commerciales internationales et l'évolution de l'économie mondiale. Les gouvernements sauront-ils relever le défi lancé à notre génération et à la suivante et mener ces négociations au succès? Ou seront-ils tentés de temporiser une fois de plus? Nul ne peut le dire pour l'instant. Peut-on, de ce fait, évaluer toutes les conséquences possibles sur les relations commerciales internationales et sur les économies nationales de décisions et de choix encore virtuels mais dont certains devront être faits, que l'Uruguay Round aboutisse ou non? Il paraît plus approprié de décrire les enjeux sur lesquels les gouvernements font porter l'essentiel de leurs efforts dans les négociations, en particulier dans le domaine de l'agriculture, qui a le plus l'attention du public.

Mais auparavant, il est indispensable de revenir sur l'héritage du passé, en rappelant les facteurs qui ont façonné l'agriculture au cours des années, afin de pouvoir répondre à des questions fondamentales: pourquoi a-t-il toujours été si difficile d'avoir des négociations en profondeur sur l'agriculture au GATT? Quel est le changement permettant d'espérer qu'un accord soit aujourd'hui possible - et même nécessaire? Quelles en seraient les conséquences probables pour les agriculteurs, les consommateurs? En dernière analyse, quelles répercussions pourrait avoir cette réforme de l'agriculture sur le paysage lui-même et sur un mode de vie si profondément enraciné dans les traditions, dans certaines régions?

### L'HÉRITAGE DU PASSÉ

Les gouvernements protègent leur secteur agricole pour diverses raisons: socio-économiques - garantir aux agriculteurs un revenu stable - politiques - l'importance de l'électorat rural dans certaines régions - et parfois stratégiques - assurer l'approvisionnement en denrées alimentaires de base. Depuis peu, des préoccupations écologiques, telles que le désir de maintenir une présence active dans les régions rurales et de montagne, sont apparues. Bien souvent, les politiques agricoles et les modalités de leur application trouvent leur origine dans la Dépression de 1929 et les années difficiles de guerre qui l'ont suivie, événements encore récents et présents dans les mémoires lorsque l'Accord général a été rédigé et l'institution du GATT a été instaurée, en 1947.

C'est pourquoi les membres fondateurs du GATT ont assez généralement admis, dès le début, que des exceptions étaient nécessaires pour tenir compte des conditions très hétérogènes de la production agricole selon les pays. Il a aussi été reconnu que la nature des politiques de soutien de certains pays, en particulier les systèmes de double prix, avait une incidence sur les règles et disciplines devant régir le commerce des produits agricoles. Aussi, des dispositions ont-elles été conçues, qui prévoyaient que des restrictions à l'importation, correspondant à des limitations à la production intérieure, pouvaient être imposées dans le cas de produits agricoles primaires. C'était là, bien sûr, une déviation majeure au regard de la philosophie fondamentale du GATT, qui privilégie la protection tarifaire par rapport à tout autre type de protection.

Ces dispositions ont été, dans une large mesure, façonnées sur le modèle des politiques en vigueur aux Etats-Unis, qui était le plus grand producteur et exportateur de produits agricoles. Mais il s'est vite avéré que ce cadre était lui-même devenu trop étroit. Ainsi, dès 1955, les Etats-Unis demandaient et obtenaient l'autorisation de déroger aux règles du GATT, cette exemption (ou "waiver") ayant en pratique pour effet de soustraire des pans entiers de la politique agricole américaine à une véritable discipline multilatérale. Peu après, les Communautés européennes, qui venaient d'être créées en 1957, décidaient de recourir dans le contexte de leur politique agricole commune (PAC), à une forme de protection - les prélèvements variables - qui n'était pas expressément visée par les disciplines du GATT. Il est ainsi apparu que quelques années après la création du GATT, deux des plus grandes puissances commerçantes n'étaient pas disposées à observer l'esprit et la lettre de l'Accord général dans le domaine de l'agriculture. Cet état de choses ne risquait guère d'inciter d'autres pays à se conformer aux disciplines du GATT dans la mise en œuvre de leurs politiques agricoles, et à renoncer à la possibilité de négocier pour eux-mêmes, dans le cadre de protocoles d'accès au GATT ou d'autres dérogations, une couverture juridique leur permettant de justifier les restrictions qu'ils appliquaient à l'importation. Cela a notamment été le cas de la Suisse, dont le protocole d'accès en 1964 comporte l'autorisation de maintenir dans certaines limites des restrictions à l'importation de certains produits agricoles.

Lorsque l'Accord général a été négocié, il s'est révélé plus difficile d'arriver à un accord en ce qui concerne l'élaboration de règles dans le domaine des subventions que dans celui des restrictions à l'importation. A l'époque, les gouvernements étaient conscients de ce qu'il leur fallait stimuler l'économie nationale, durement éprouvée par la guerre; c'est pourquoi, tout naturellement, l'usage de subventions dans le cadre des règles du GATT était toléré jusqu'à un certain point. Néanmoins, la plupart des pays tenaient à maintenir d'entrée de jeu une distinction entre subventions intérieures et subventions à l'exportation. La question-clé qui se posait alors était de savoir si les subventions versées à l'exportation d'un produit, qui entraînaient une baisse des prix à l'exportation par rapport aux prix intérieurs, devaient faire l'objet de disciplines plus rigoureuses que les subventions non spécifiques à l'exportation ou les subventions à l'exportation accompagnant des plans de stabilisation. L'impossibilité d'arriver à un accord sur ce sujet s'est traduite par un "flou" dans la rédaction des disciplines du GATT relatives aux subventions,

entraînant leur affaiblissement progressif et des difficultés croissantes à les mettre en œuvre.

## LES SÉRIES DE NÉGOCIATIONS PRÉCÉDENTES

Au cours des années, les gouvernements ont pris conscience de leur responsabilité collective dans la dégradation des conditions dans lesquelles s'effectuait le commerce international des produits agricoles, et du désordre engendré par l'absence de disciplines généralement acceptées. L'agriculture a alors commencé à occuper une place importante parmi les préoccupations des membres du GATT et dans les séries de négociations menées en son sein.

La première grande tentative visant à remédier à cette situation et à libéraliser le commerce des produits agricoles a été faite dans le cadre du Kennedy Round (1963-1967). Les négociations ont été en grande partie axées sur une proposition des Communautés européennes: il s'agissait de mesurer la marge de protection ou de soutien accordée par chaque pays à ses producteurs, et de consolider cette marge, c'est-à-dire de la geler. Les consolidations auraient remplacé les négociations traditionnelles sur les droits de douane et les autres obstacles à l'accès aux marchés. Cette proposition a en définitive été rejetée pour diverses raisons, mais surtout parce qu'elle ne répondait pas au besoin d'établir des disciplines vis-à-vis des mesures elles-mêmes et ne s'intéressait qu'aux effets de ces mesures sur les marchés nationaux et internationaux.

Le Kennedy Round s'est donc modestement soldé par un accord sur les éléments de base devant permettre de négocier un arrangement mondial sur les céréales, et par un large éventail de concessions spécifiques - pour l'essentiel des réductions de droits de douane. Cependant, la question importante de l'abaissement des obstacles non tarifaires n'avait pas été résolue.

Dans les années qui ont suivi le Kennedy Round, un arrangement de prix minimaux a été négocié pour certains produits laitiers (lait en poudre), étendu par la suite à d'autres produits laitiers (beurre et fromage, notamment) dans le cadre du Tokyo Round (1973-1979). Cette série de négociations s'est achevée dans le domaine agricole par la conclusion de deux accords sur des produits de base, les produits laitiers et la viande bovine. En ce qui concerne les autres problèmes agricoles, les négociateurs se sont cantonnés dans un débat stérile, opposant les tenants d'une libéralisation classique aux partisans d'un commerce administré.

Ces résultats limités du Tokyo Round ont eux-mêmes été, dans une certaine mesure, dépassés par les événements déclenchés par la crise pétrolière et la forte expansion des prix qu'elle a entraînée dans le secteur des produits de base; augmenter le taux d'auto-provisionnement est devenu symbole de vertu nationale. Au contraire, dans le secteur industriel, qui avait la priorité parmi les préoccupations des gouvernements, de gros efforts avaient été réalisés au cours du Tokyo Round pour favoriser la libéralisation du commerce des produits industriels, qui avaient abouti entre autres à abaisser la protection

tarifaire de pratiquement tous les pays développés à un niveau d'environ 6% en moyenne. C'est dans ce climat de contradictions que les nations membres du GATT ont abordé la difficile décennie 1980.

## L'EXPÉRIENCE DES ANNÉES 80

On l'a vu, après la grande dépression et les années de guerre, l'un des principaux objectifs agricoles des pays développés était d'accroître la production nationale, pour des raisons de sécurité alimentaire - en particulier dans les pays qui avaient fait l'objet d'un blocus ou dont l'approvisionnement en produits alimentaires avait été perturbé. Maintenir l'infrastructure rurale en augmentant les revenus - alors assez faibles - dans les campagnes, et améliorer les techniques de production agricole relativement archaïques figuraient également parmi leurs autres objectifs. Malheureusement, si ces politiques se sont révélées efficaces en ce qui concerne l'accroissement de la production, elles n'ont toutefois pas conduit à des améliorations substantielles des revenus des agriculteurs.

Dans de nombreux cas, la production a ainsi progressé quatre fois plus vite que la consommation, de 1980 à 1986. Compte tenu de l'isolement des marchés intérieurs dû au système de double prix, cette évolution a conduit inévitablement à des excédents, qui ont dû être écoulés sur le marché mondial ou stockés dans l'espoir d'une reprise de la demande.

Lorsque les prix des produits de base se sont effondrés, après l'envolée de 1974-1975, de nombreux pays ont pris conscience de la situation et tenté de réduire le coût de leurs politiques, dans les limites du cadre existant. Le redressement des prix mondiaux observé au début des années 80, même s'il est demeuré inférieur aux niveaux de 1974-1975, a été en partie le fruit de ces tentatives; il a, dans une certaine mesure, apporté un répit et découragé les gouvernements de procéder à des modifications de fond de leurs politiques dans l'immédiat.

Cet état de choses a commencé à avoir des répercussions dramatiques pour les pays qui étaient des producteurs efficaces de produits agricoles (comme l'Argentine, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et certains pays d'Asie du Sud-Est), dont les exportations étaient soumises à la concurrence déloyale d'exportations financées par les Trésoreries notamment des Etats-Unis et de la Communauté. De plus, bon nombre de pays en développement ont été indirectement découragés de développer leur propre production agricole puisqu'ils pouvaient disposer de surplus à bas prix.

Sur les marchés protégés, la productivité a continué d'augmenter rapidement. Cependant, dès le milieu des années 80, le niveau des dépenses budgétaires allouées au maintien de ces politiques est devenu presque intolérable. Aucun pays n'était cependant prêt à prendre l'initiative de réduire unilatéralement sa production, car tous savaient que s'ils abandonnaient leur part du marché mondial celle-ci serait reprise par leurs concurrents. En fait, c'est exactement une approche inverse qui a été adoptée. La plupart des pays, en particulier les gros producteurs agricoles, ont désespérément essayé de maintenir

ou d'accroître leur part du marché en augmentant les subventions à l'exportation des produits agricoles, ou en appliquant d'autres politiques permettant aux producteurs de recevoir pour leurs exportations une rétribution supérieure à celle des prix mondiaux. Ces "guerres commerciales" ont eu des répercussions défavorables sur d'autres activités économiques, exacerbant les tensions commerciales et entraînant la prise de mesures de rétorsion contre des produits industriels. Au lieu d'atténuer les pressions protectionnistes, les politiques agricoles ont ainsi eu pour effet de les accroître dans d'autres secteurs de l'économie et de réduire la coopération internationale dans de nombreux domaines.

Si aucun d'entre eux n'était prêt à procéder à un "désarmement" unilatéral, les gouvernements se rendaient néanmoins compte qu'ils auraient avantage à tenter de régler les problèmes au niveau multilatéral. En même temps que l'idée de lancer un nouveau round de négociations multilatérales au GATT faisait son chemin, un débat s'engageait dans d'autres enceintes, telles que l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), en vue de rechercher les bases d'une action collective pour faire face aux problèmes financiers et commerciaux que suscitaient des politiques agricoles de plus en plus conflictuelles sur le plan interne et externe. Cependant, les pays concernés se contentaient le plus souvent de rejeter les uns sur les autres la responsabilité des problèmes et de chercher à remédier à la situation par le biais de changements à apporter chez les autres... Il devenait par ailleurs évident qu'il ne fallait pas espérer trouver une solution aux problèmes du secteur agricole dans une négociation limitée aux mesures à la frontière, qu'il s'agisse d'accès aux marchés ou de subventions aux exportations. En raison de la diversité des politiques de soutien qui étaient menées dans les différents pays, l'examen d'autres formes de soutien, en particulier le soutien interne et les dépenses budgétaires, était nécessaire pour avoir une image complète des distorsions au commerce des produits agricoles et trouver des solutions multilatérales.

## L'URUGUAY ROUND

La section relative à l'agriculture de la Déclaration ministérielle lançant l'Uruguay Round, en 1986, montre clairement que les gouvernements avaient enfin compris qu'il fallait inverser la tendance des marchés agricoles. Elle témoigne aussi de leur détermination à régler au niveau multilatéral les problèmes perturbant de longue date le commerce des produits agricoles. Dès le début, tous les participants étaient conscients qu'une solution valable et durable devrait prendre en considération tous les aspects du fonctionnement des politiques intérieures, dont certains débordaient à l'évidence le cadre juridique existant du GATT. Mais on savait aussi très bien dès le départ que la faiblesse des règles régissant le commerce international des produits agricoles était largement responsable de l'aggravation des difficultés rencontrées au plan international et au plan intérieur. Le projet d'une réforme multilatérale décidée d'un commun accord s'est donc imposé à Punta del Este.

La plupart des participants étaient également conscients que même si, par exemple, les préoccupations d'ordre budgétaire ou toute autre préoccupation d'ordre purement

interne forçaient, tôt ou tard, les gouvernements à modifier le fonctionnement de certaines politiques qu'ils appliquaient, ces changements ne suffiraient pas à eux seuls à placer les échanges sur des bases plus saines. Ce qu'il fallait, c'était donner à long terme une orientation bien définie au processus de réforme lui-même, en précisant les engagements fondamentaux que les pays devraient être invités à prendre à l'issue des négociations. C'est ce qui a été fait en 1989, lors de l'"examen à mi-parcours" de l'Uruguay Round, où l'on a indiqué que les participants devraient viser à "arriver, par un processus suivi s'étendant sur une période convenue, à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection de l'agriculture ...". Encore fallait-il traduire cet objectif en mesures concrètes, ce qui a fait l'objet de négociations techniques et politiques complexes, y compris aux niveaux les plus élevés.

L'idée générale est de faire en sorte que l'on puisse remplacer progressivement les politiques faussant la concurrence dans la production et le commerce par des politiques ayant des effets de distorsion minimes. Pour être cohérente, la réorientation des politiques devra porter sur tous les éléments des politiques intérieures soumis à négociation, c'est-à-dire le soutien interne, l'accès aux marchés, la concurrence à l'exportation et les mesures sanitaires et phytosanitaires appliquées à la frontière.

Dans le domaine du soutien interne, la réforme est axée sur la définition d'une série de politiques autorisées (catégorie verte), qui ne seraient pas soumises à des engagements de réduction. Ces politiques auraient essentiellement pour objet de réorienter le soutien accordé par les pouvoirs publics, en le rendant indépendant, ou "découplé", du niveau de production et en l'octroyant aux producteurs eux-mêmes; les politiques de soutien des prix du marché, qui ont des effets directs de distorsion des échanges, seraient ainsi progressivement remplacées par des politiques fondées sur des paiements directs ayant un effet minimal de distorsion. Des lignes de démarcation seraient ainsi tracées entre les paiements directs, entre ceux qui seraient autorisés ou même recommandés, et ceux qu'il faudrait assujettir à une certaine discipline de réduction progressive (catégorie "orange"). Par ailleurs, les politiques basées sur des préoccupations non commerciales, notamment celles liées à la sécurité alimentaire ou à la protection de l'environnement, seraient elles aussi autorisées. Quant aux politiques de la catégorie orange, une fois définies, elles devraient faire l'objet d'un engagement de réduction, dont l'ampleur est une des questions importantes de la négociation.

S'agissant de l'accès aux marchés, la réforme a un double objectif. En premier lieu, et cela est normal dans le contexte du GATT, il s'agit de négocier une libéralisation des échanges se traduisant par des possibilités d'accès amélioré sur les marchés étrangers, aussi bien au niveau tarifaire que non-tarifaire. En second lieu, l'objectif est de remplacer le système actuel de protection à la frontière par un système allant dans le même sens que la réforme du soutien interne envisagée et renforçant ses effets: faire répondre davantage la production aux signaux du marché. En d'autres termes, on éliminerait la protection non tarifaire et on la remplacerait par des droits de douane assurant dans un premier temps le même niveau de protection, mais qui seraient sujets comme tout droit de douane à des réductions négociées au cours de rounds successifs. C'est ce que l'on a dénommé la

"tarification". Des clauses de sauvegarde spécifiques seraient instituées, pour faciliter les ajustements résultant de cette réforme de la protection à la frontière.

Les événements de ces dernières années ont également mis en évidence la nécessité absolue d'établir de nouvelles disciplines en matière de concurrence à l'exportation. Etant donné la diversité des subventions utilisées par les pays commerçants, la question clé est de définir de façon équitable les politiques qui devront être considérées comme des subventions à l'exportation et que les pays devront s'engager à réduire progressivement. Pour avoir une réforme d'ensemble cohérente, les modifications en matière de concurrence à l'exportation doivent, comme celles proposées pour le soutien interne ou l'accès aux marchés, contribuer à réaliser le même objectif: la réduction des écarts existant entre les prix intérieurs et les prix du marché mondial. Ce faisant, le besoin de recourir à des subventions à l'exportation se trouverait de lui-même réduit, voire éliminé.

En ce qui concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires, la réforme a pour but de définir les conditions dans lesquelles ces mesures peuvent être légitimement appliquées, de façon à ce qu'elles ne constituent pas un obstacle déguisé au commerce.

L'ampleur de la réduction du soutien et de la protection qui serait réalisée par les participants aux négociations est, bien sûr, une question fondamentale. On semble penser que cette réduction devrait être très progressive et réalisée pendant une période qui ne devrait pas nécessairement être définie une fois pour toutes. Il est clair qu'un partage équitable des coûts de la réforme serait un facteur déterminant, dont l'importance politique est évidente.

## **LES EFFETS DE LA RÉFORME SUR LES AGRICULTEURS ET LES CONSOMMATEURS**

Toute négociation qui ouvrirait la voie à une amélioration durable de la situation de l'agriculture et du commerce dans le monde entier devrait être considérée comme un succès. On ne peut raisonnablement s'attendre à voir disparaître d'une seule fois tous les problèmes accumulés en plusieurs décennies; l'important est d'engager un processus de réforme orienté vers des arrangements commerciaux plus ouverts et plus équitables, et de poursuivre ce processus au fil des ans, afin que toutes les nations commerçantes puissent progressivement bénéficier de ses effets, qu'il s'agisse des producteurs efficents ou des pays en voie de développement, sans oublier les pays de plus en plus nombreux adoptant un système économique basé sur le jeu des forces du marché.

La réalisation d'un tel objectif exige que le processus de réforme soit global. Il ne serait pas possible de limiter la portée de la réforme à certains produits et d'en exclure d'autres, même temporairement. Si tel était le cas, l'interdépendance des productions agricoles aurait pour effet de relancer bientôt les querelles, non seulement dans le domaine du commerce international, mais aussi au niveau national et parmi les groupements de producteurs. Et, ce qui serait plus important encore, la justification politique même de ce processus sélectif devant l'électorat de chaque pays serait sérieusement compromise.

Il ressort également que seule une négociation répartissant équitablement les coûts de la réforme entre les participants et tenant compte des réalités socio-économiques a des chances d'aboutir. Les producteurs devraient pouvoir continuer à bénéficier d'une protection et d'un soutien. Les gouvernements devraient être autorisés à recourir à des politiques intérieures pour réaliser des objectifs nationaux, et il est fort probable que bien des pays élaboreront des politiques de stabilisation ou de revenu minimal pour réduire les effets de variations excessives des prix sur le marché intérieur. Ce que nous pouvons espérer, cependant, c'est que toute nouvelle mesure sera mise en œuvre sur la base de politiques mieux formulées, susceptibles de réduire les effets de distorsion des échanges. Les modifications seront graduelles, mais au lieu de prendre la forme de correctifs au maintien des politiques actuelles (ce qui mécontenterait de toute façon les milieux agricoles), elles procéderont à une réforme en douceur de ces politiques, ouvrant la voie à un véritable assainissement de la situation.

Il n'est pas possible de calculer précisément, en termes économiques, les effets positifs des changements que l'Uruguay Round encouragera à réaliser dans le secteur agricole; de même, il n'est pas possible, par exemple, de calculer les coûts de la destruction du bocage ou de la pollution des lacs par l'usage excessif d'engrais, que l'on a connues ces dernières années. Toutefois, ces négociations auront aussi un certain nombre d'effets positifs sur l'environnement, dès lors que l'agriculture deviendra moins intensive et que l'on s'orientera vers une forme d'exploitation plus viable, car la réforme encouragera probablement ces types de politiques. Bien que le GATT ait déjà été sensibilisé par ces problèmes, la réforme des politiques agricoles constituera probablement une étape importante dans l'acceptation progressive par la communauté internationale d'une intégration des préoccupations relatives à l'environnement dans le cadre juridique commercial.

Enfin, il y a un point sur lequel beaucoup s'interrogent, à juste titre d'ailleurs, à savoir l'impact des réformes pour les consommateurs. Il est vraisemblable que ceux-ci bénéficieront, en ce qui concerne les produits alimentaires, de l'impact sur les prix et sur la qualité et la diversité de l'offre d'une concurrence accrue. Il ne se produira pas un changement brutal du jour au lendemain, car les engagements d'ouverture des marchés et de réduction des subventions qui auront été négociés seront mis en œuvre sur plusieurs années. L'adoption de techniques de production moins intensives permettra par ailleurs de réduire le niveau des résidus de pesticides dans les produits alimentaires, aussi bien en ce qui concerne les produits d'origine nationale qu'importés. En effet, les nouvelles réglementations sanitaires et phytosanitaires devraient assurer un même niveau de qualité et de protection des consommateurs dans les deux cas.

En conclusion, l'expérience de cinq années de négociations intensives montre que s'il n'existe pas de solution facile aux problèmes accumulés au fil des décennies, il existe une prise de conscience généralisée que le moment est vraiment venu de prendre un nouveau départ. Cela vaut pour l'agriculture comme pour d'autres secteurs du commerce. L'évolution globale de la planète et la redistribution des cartes à tous les niveaux, dont témoignent les bouleversements politiques qui n'épargnent aucun pays, indiquent à n'en point douter que nous sommes entrés dans une phase de changement inéluctable.

Le comprendre, l'accepter et le diriger dans des voies constructives, voilà ce qui est à la portée de chacun. S'agissant de l'agriculture, par essence ancrée dans les traditions dans de nombreux pays et ayant une valeur ancestrale pour l'individu, il est normal que l'angoisse du changement soit plus intense, plus viscérale, que dans d'autres secteurs économiques. Mais si les négociations aboutissent, elles réaliseront une évolution, non une révolution, dont les effets bénéfiques seront directement perceptibles non seulement dans ce secteur mais pour la prospérité des économies en général. Refuser de relever ce défi et s'enfermer dans un immobilisme frileux constituerait un handicap lourd de conséquences pour l'avenir.

